



## Indexation de la pension alimentaire

Par **chriclo**, le **22/03/2011** à **11:14**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le 21 novembre 2006

Le jugement de divorce stipule que la pension alimentaire pour les enfants sera révisable le 1er janvier de chaque année et indexée sur l'indice des coûts à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé.

La dernière augmentation date de mars 2009, depuis mon ex-mari refuse d'augmenter la pension qu'il verse à nos enfants estimant "qu'il paye assez cher".

Ques sont mes recours ?

merci

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **12:03**

Vous contactez un huissier avec votre jugement.

les frais d'huissier ne seront pas à votre charge.

Par **chriclo**, le **22/03/2011** à **13:46**

merci beaucoup pour votre aide